BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI

Bujumbura, le 12 octobre 2026

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne : Emission des Bons du Trésor

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique, à l'appel d'offres de souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

1. **Nombre de titres mis aux enchères : 3 800 000**
2. **Caractéristiques communes :**
   - Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10 000 BIF.
   - **Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales.**
   - Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
   - Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, le 14 octobre 2026 à 10 h30 min pour les offres sur papier et à 11 h40 min pour les offres électroniques.
   - **Lieu :** - BRB, Service Marchés Financiers, 1er étage, bureau n° 1.45, ou
     - Site intranet du Dépositaire Central des Titres (CSD) pour les participants directs.
   - Date d'adjudication : mercredi, le 14 octobre 2026 à 11 h 45 min.
   - Date de jouissance : jeudi, le 15 octobre 2026.
   - Nombre minimal de titres par offre : 5 000 titres.
   - **Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1 000 titres.**
   - Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.
3. **Caractéristiques spécifiques :**
   - **Bons du Trésor à 13 semaines, série BIBT13270114 ;**
     Emission n° BI BIBT13270114/039/26
     Nombre de Titres : **1 200 000**
     Date d'échéance *: jeudi, le 14 janvier 2027.*
   - **Bons du Trésor à 26 semaines, série BIBT26270415 ;**
     Emission n° BIBT26270415/039/26
     Nombre de Titres : **1 200 000**
     Date d'échéance *: jeudi, le 15 avril 2027.*
   - **Bons du Trésor à 52 semaines, série BIBT52271014 ;**
     Emission n° BIBT52271014/040/26
     Nombre de Titres : **1 400 000**
     Date d'échéance *: jeudi, le 14 octobre 2027.*
4. Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
6. Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
7. A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

BANQUE DE LA REPUBLIQUE BRB DIRECTION DES OPERATIONS BURUNDI

1, Avenue du Gouvernement B.P. 705 BUJUMBURA Tél : (257) 22 20 40 00 / 22 22 27 44 - Fax : (257) 22 22 31 28 - Courriel : brb@brb.bi